

Immigration : Emmanuel Macron, héritier de François Hollande ?



Depuis l'été 2015, ce sont près de 1,5 million de migrants qui ont rejoint l'Europe. - Crédits photo : ANGELOS TZORTZINIS/AFP

Vox Politique (<http://premium.lefigaro.fr/vox/politique>) | Par [Les Arvernes](#) (#figp-author)

Publié le 09/01/2018 à 11h32

FIGAROVOX/TRIBUNE - Alors que le gouvernement multiplie les annonces avant de soumettre aux parlementaires un projet de loi «asile et immigration», les Arvernes doutent de l'ambition présidentielle sur ce sujet. Pourtant, la France a besoin d'une réforme profonde de sa politique d'immigration.

Les Arvernes sont un groupe de hauts fonctionnaires, d'économistes, de chefs d'entreprise et de professeurs d'université.

Il en va de la lutte contre l'immigration irrégulière comme de la réduction de la dépense publique sous la présidence d'Emmanuel Macron. Derrière l'apparence d'une politique plus rigoureuse que sous la présidence Hollande se cache une réalité diamétralement opposée: la poursuite d'une immigration massive, incontrôlée, face à laquelle les moyens juridiques et financiers dédiés sont en baisse. Cette politique rend impossible la conduite d'une action efficace pour éloigner les étrangers en situation irrégulière et revenir à la maîtrise de nos frontières. À l'occasion du débat qui s'est amorcé sur les contours du

futur projet de loi « asile et immigration » qui doit être présenté en février prochain, quatre exemples concrets illustrent le manque de volonté politique du gouvernement. La décision, judicieuse celle-là, de maintenir le contrôle d'identité aux frontières françaises, paraît alors n'être qu'un peu de poudre aux yeux pour masquer le reste.

En premier lieu, alors que certaines décisions simples étaient attendues afin d'envoyer un signal fort de fermeté aux passeurs et aux migrants, le gouvernement a maintenu, dans la continuité du quinquennat de François Hollande, des mesures favorables à l'immigration. La circulaire Valls de 2012, qui a permis d'augmenter de 30 % les régularisations des étrangers en situation irrégulière depuis cinq ans et dont l'abrogation était attendue, a été maintenue en vigueur. En d'autres termes, la France continue à régulariser massivement des clandestins qui se sont maintenus illégalement sur le territoire national.

Ensuite, alors qu'une réduction des moyens de l'AME (aide médicale d'État) était également attendue, la loi de finances pour 2018 acte une évolution contraire avec une **hausse de 108 millions d'euros des moyens médicaux consacrés aux étrangers en situation irrégulière** (<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/10/23/20002-20171023ARTFIG00304-le-premier-budget-de-la-secu-de-l-ere-macron-arrive-a-l-assemblee.php>), alors que les moyens font défaut pour l'hôpital ou les places d'hébergement spécialisés pour les personnes âgées.

Le gouvernement a également souhaité déployer des « hotspots » à l'étranger (Tchad et Niger) (<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2017/08/09/97001-20170809FILWWW00089-les-hot-spots-prevus-au-niger-et-au-tchad.php>) pour examiner, en amont, les demandes d'asile. Cette décision, louable sur la forme, est parfaitement contestable sur le fond: non seulement ces hotspots ne dissuaderont pas les déboutés de l'asile de franchir le Sahel pour rejoindre l'Europe, mais ils vont engendrer des coûts considérables pour constituer des équipes de l'OFPRA sur place, puis des « ponts » aériens pour conduire les réfugiés en France.

Enfin, alors que le président français s'est illustré avec de nombreuses propositions de relance de l'Union européenne et au moment où le débat migratoire cristallise une « crise » démocratique en Europe de l'Est, la politique migratoire reste le parent pauvre de ce vaste projet de refondation avancé par Paris.

Au total, après huit mois de pouvoir, la politique de lutte contre l'immigration s'inscrit dans la continuité du quinquennat précédent, faite de sentiments mêlés entre impuissance et respect des conventions internationales. Or, le défi migratoire reste immense alors que l'Afrique, à nos portes, devrait quadrupler sa population au cours du XXI^e siècle. Depuis l'été 2015, ce sont près de 1,5 million de migrants qui ont rejoint

L'Europe, très majoritairement en Allemagne où ils ont été enregistrés. Cependant, plus de la moitié est désormais partie des foyers d'accueil allemands pour se disperser en Europe où les frontières intérieures ont été supprimées. Dans ce cadre, la France, déjà terre d'immigration de longue date, contrairement à l'Allemagne, doit prendre quatre mesures immédiates et rapides.

Le système européen doit être refondé, ce qui suppose d'uniformiser les règles pour éviter les biais entre les législations nationales et discuter d'une seule voix, pour l'Europe, à l'égard des pays d'origine (notamment pour obtenir les laissez-passer consulaires qui permettent l'éloignement effectif des clandestins). Une direction politique de l'espace Schengen devrait être créée avec un Conseil permanent des ministres de l'intérieur.

L'immigration pose naturellement la question des frontières. Faut-il renforcer la compétence européenne des frontières extérieures ou rétablir les contrôles aux frontières intérieures? En vérité, les deux mesures doivent se cumuler et ne sont pas exclusives l'une de l'autre: création d'un corps de garde-frontières européen pour surveiller les frontières extérieures, soutien aux États limitrophes (Grèce, Italie, Hongrie...), maintien du contrôle permanent aux frontières intérieures.

La France doit également retrouver la pleine maîtrise de son immigration légale. Cela suppose d'accueillir davantage d'immigration économique, notamment les talents de la mondialisation, et moins d'immigration à la charge de la société, ce qui implique que le regroupement familial, en dehors de quelques cas limitativement énumérés, doit être très strictement limité.

Enfin, le droit d'asile, aujourd'hui largement détourné de son objectif premier, celui de l'accueil des opprimés, doit être refondu autour de principes simples: l'accueil des réfugiés conformément à la convention de Genève ; une instruction rapide des dossiers, probablement en l'espace d'un mois ; la rétention des demandeurs d'asile ; l'élargissement de la liste des pays sûrs afin de raccourcir les délais d'examen des dossiers ; l'éloignement effectif des déboutés, c'est-à-dire de près de 80% des demandeurs d'asile.

Si ces mesures ne sont pas prises rapidement, les grands discours ne suffiront plus pour masquer une réalité qui s'impose à tous: l'immigration massive et incontrôlée, qui n'est que le début de migrations plus vastes au XXIe siècle, et qui viendront fragiliser, diviser et miner l'unité nationale et européenne.

Les Arvernes

